



Thematic Network Project in the Area of Languages III

SUB-PROJECT ONE:

LANGUAGES FOR LANGUAGE-RELATED INDUSTRIES AND PROFESSIONS

NATIONAL REPORT / FRANCE

Daniel Toudic / Université de Rennes 2

I ETAT DES LIEUX

Introduction

En 2003, un rapport du Sénat sur l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères en France, soulignait que :

"En l'absence d'information des familles sur les besoins de l'économie, la formation en langues étrangères des jeunes Français n'est pas adaptée aux besoins exprimés sur le marché de l'emploi."¹

La question de la pertinence et de l'efficacité de l'apprentissage des langues étrangères est au cœur du débat sur l'éducation en France.

Ce débat s'inscrit généralement dans une *perspective européenne* : le rapport du Sénat déplore le déclin de l'apprentissage de l'allemand en France, au moment où les entreprises françaises manquent d'ingénieurs et de commerciaux capables de s'exprimer dans cette langue. Des spécialistes comme Claude Hagège ont souvent souligné la nécessité de faire du plurilinguisme précoce un axe essentiel de la politique linguistique² afin de préserver la diversité linguistique et culturelle en Europe, et notamment s'assurer que des pays voisins et proches comme la France et l'Allemagne développent la connaissance mutuelle de leurs langues et cultures nationales.

On peut regretter toutefois que le débat se focalise trop souvent sur la seule question du choix des langues enseignées ou apprises, et notamment sur la prédominance de l'anglais, au détriment de celle, plus technique, sur la pertinence des méthodes et des objectifs de l'apprentissage. Pourtant, des études³ montrent régulièrement que les jeunes français, bien qu'ils soient 90% à apprendre au moins deux langues étrangères, arrivent loin derrière les autres européens en matière de *maîtrise* de ces langues.

L'enseignement supérieur n'est pas épargné par ce débat, au moment où se confirme un déclin des effectifs dans les formations de type "langues, littératures et civilisations étrangères", alors même que des formations dites " professionnalisantes " ou " professionnelles " en langues continuent à attirer les étudiants et que l'apprentissage de langues non européennes en langue 3 ou 4 connaît un nouvel essor dans de nombreuses universités. La question de *l'efficacité* de l'enseignement des langues aux étudiants spécialistes d'autres disciplines et donc de l'évaluation sérieuse des *résultats de l'apprentissage*, reste, quant à elle, trop souvent tabou ou ignorée, malgré la multiplication des expérimentations dans ce domaine (notamment le projet de généralisation d'une certification aux normes européennes : le C.L.E.S.⁴). Beaucoup de linguistes de l'enseignement supérieur préfèrent ignorer cette conclusion du rapport cité plus haut :

"un niveau identique n'est pas indispensable pour toutes les langues et pour toutes les situations de communication. C'est pourquoi la notion de compétences « utiles » de communication, voire de compétences partielles, devrait être développée, pour ajuster la formation aux besoins de la situation professionnelle. Il ne s'agit pas forcément d'avoir une maîtrise complète de la langue: certains postes de l'entreprise requièrent plus de compétences réceptives que productives."

¹ <http://www.senat.fr/rap/r03-063/r03-06315.html>

² "Pour un véritable plurilinguisme", Le Monde 14/10/04

³ La dernière en date (mars 2004), portant sur les compétences en anglais des élèves de 15 ans dans 8 pays de l'UE, montre que les jeunes Français arrivent bon derniers dans les quatre compétences...

⁴ Certification créée en 2000 par le ministère de l'Education nationale et qui devait être généralisée à partir de 2003/2004. Des expérimentations ont eu lieu dans un certain nombre d'universités et l'évaluation est en cours.

Quelques faits et chiffres⁵

1° Apprentissage des langues :

- l'apprentissage d'au moins une langue étrangère est maintenant généralisé à tous les niveaux du système éducatif, de l'école primaire à l'université ;
- depuis 1997, tous les élèves de l'enseignement primaire sont censés être sensibilisés à l'apprentissage d'une langue et culture étrangère (à plus de 80% il s'agit de l'anglais).
- l'apprentissage de **deux** langues étrangères est devenu systématique dans l'**enseignement secondaire** (près de 90% des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}). Le niveau minimum visé au Baccalauréat est de B1 en L1 et A2/B1 en L2. L'anglais est étudié par pratiquement 100% des élèves, la deuxième langue se partageant entre l'espagnol, l'allemand, l'italien et les autres...;
- l'apprentissage d'au moins une langue étrangère est obligatoire dans **tous les cursus universitaires** (y compris les Instituts universitaires de technologie) ;
- l'exigence de niveau de compétence minimum est de B2 en anglais dans beaucoup de "Masters" (nouveaux diplômes post-licence)
- Etudiants dans des cursus de "spécialistes" en langues
141000 en 99-2000, dont environ 36000 dans les cursus de "Langues étrangères appliquées" (2 langues + économie/droit/commerce international/comptabilité/bureautique...) Une légère baisse a été enregistrée depuis cette date, notamment dans les formations dont le débouché principal reste l'enseignement.

2° Formation en langues

- formation initiale :
 - enseignement secondaire : assurée essentiellement par l'enseignement public ou privé conventionné (professeurs agrégés ou certifiés)
 - enseignement supérieur : étudiants "spécialistes" : départements de langues, littérature et civilisation étrangères (L.C.E.) ou L.E.A. (Langues étrangères appliquées) ; étudiants "spécialistes d'autres disciplines" : départements de langues ou Centres de langues /Service commun d'enseignement des langues.
- formation continue : assurée par
 - les GRETA (centres de formation continue dépendant de l'enseignement secondaire)
 - les centres de langues des Chambres de Commerce (présents en général dans toutes les villes de plus de 30000 habitants) : financés par les entreprises (taxe obligatoire)
 - les centres de langues universitaires (services de formation continue)
 - les écoles et instituts de formation privés

3° Utilisation des langues

- du fait de l'apprentissage systématique depuis 20 ans, on constate une augmentation sensible du nombre de personnes ayant une maîtrise minimale d'au moins une langue étrangère (généralement l'anglais)⁶ ;
- une bonne, voire une excellente maîtrise de l'anglais est maintenant considérée comme un pré-requis dans une majorité des emplois de niveau intermédiaire ou supérieur dans le secteur industriel et commercial (et dans un nombre croissant d'emplois de l'administration publique). La 'plus value' linguistique porte de plus en plus sur la connaissance d'une deuxième, voire d'une troisième langue étrangère.

4° Contacts universités/entreprises

- courants dans les I.U.T. (Instituts universitaires de technologie) et les écoles d'ingénieur et de commerce (hors universités) ;
- moins développées ou inexistantes dans les formations de lettres et sciences humaines ou sociales _ hormis dans formations dites "professionnalisantes" (type: L.E.A. ou A.E.S) ou "professionnelles" (D.E.S.S. ou diplômes d'études supérieures spécialisés).

⁵ Un tableau plus complet est dressé dans le rapport national publié dans le cadre du deuxième Réseau thématique sur les langues (TNP2).

⁶ Enquête pour l'Année européenne des langues, 2001.

I.1. Les industries de la langue et les professions langagières en France

Préambule: définition en français

- "industries de la langue" : dans les années 80, cette appellation était exclusivement appliquée au traitement automatique des langages naturels ; aujourd'hui elle inclut les outils d'aide à la traduction, les produits multimédia de formation en langues, etc.
- "professions langagières" : terme d'origine québécoise qui comprend les fonctions de traducteur, d'interprète, de terminologue ou de rédacteur technique ; il s'élargit maintenant à de nouveaux "métiers".
- problème de l'inclusion ou non de tous les métiers de la formation (hors enseignement initial) ou les activités périphériques à la formation (journalisme spécialisé des revues à vocation pédagogique, type "Vocable", séjours linguistiques, etc.) ?

Le périmètre de l'étude inclut toute activité professionnelle (hors enseignement scolaire et universitaire) dans laquelle les langues étrangères constituent le vecteur ou l'objet *principal* de l'activité.

I.1.1. Organisation du marché

I.1.1.1. Secteur privé commercial

1) Secteur de la traduction (traitement de matériaux écrits)

Evolution

Importantes mutations au cours des 20 dernières années :

- jusqu'à fin des années 80 : seules les grandes entreprises et quelques administrations ont des services de traduction organisés avec des traducteurs salariés ; majoritairement : activité "artisanale" avec clientèle locale ou régionale ;
- années 90 : informatisation rapide (bureautique) et création d'entreprises commerciales de services linguistiques au niveau national (1 à 200 salariés) ; concentration au niveau national ;
- après 1999 :
 - impact de l'Internet : mondialisation de la demande et de l'offre ; concurrence et pression sur les prix ; augmentation de la productivité et arrivée d'un nombre croissant d'apprentis traducteurs ; double effet paradoxal :
 - concentration mondiale dans des grands groupes et réseaux
 - multiplication des agences locales avec réseaux de traducteurs indépendants partout dans le monde ; moins de traducteurs salariés ;
 - accélération de l'informatisation et de la diversification : développement des "industries de la langue" avec spécialisation en :
 - reconnaissance vocale, synthèse de parole, traitement automatique des langages naturels ;
 - outils d'aide à la traduction (aligneurs, mémoires, gestionnaires de bases terminologiques, etc.) ;
 - "localisation" de logiciels et de sites Web, création de sites ;
 - création de produits multimédia en langues.

Etat actuel du marché

Sources :

- étude détaillée de Daniel Gouadec (*Profession traducteur*, Paris, Maison du Dictionnaire, 2003)
- organismes professionnels (Société française des traducteurs ; UNETICA ; ATLF ; Chambre nationale des entreprises de traduction ; Association des professionnels des industries de la langue...)
- observations locales et régionales

On peut distinguer :

- 1° les traducteurs indépendants (estimation Gouadec : environ 8000 déclarés et immatriculés en France, dont 3000 à temps partiel + 20000 non déclarés (= non inscrits aux organismes obligatoires et ne payant aucune cotisation sociale) ;
- 2° les entreprises et sociétés de services : traduisent essentiellement "en interne" avec des traducteurs salariés (Gouadec : environ 4000) ; offrent toute la gamme de services (traduction, localisation, interprétation, rédaction, documentation multilingue, etc.).
- 3° les "intermédiaires" (courtage et agences) : généralement peu de salariés (1 commercial + 2-3 relecteurs/réviseurs/gestionnaires de projet + parfois, 1 informaticien) ; travaillent avec réseau national ou international de traducteurs indépendants.

Gouadec (p.10) estime à 650 à 700 le nombre d'entreprises ou d'agences, réalisant un chiffre d'affaires annuel total d'environ 1 milliard d'euros (chiffres 2001) et cite le chiffre de 3339 entrées dans les pages jaunes sous la rubrique "traducteurs", en mai 2001 (chiffre qui inclut les indépendants et les annonces d'entreprises ou d'agences).

Exemple régional (Bretagne – 4 départements – 2,5 millions d'habitants) – avril 2004 (recherche personnelle)

Source : "pages jaunes" (sur Internet) Rubrique « Traducteurs » (inclut traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes) :

- Entreprises ayant une 'raison sociale' et une activité liée à la traduction : 39
- Individus classés sous la rubrique « traducteurs » : 79
- Individus classés sous la rubrique « interprètes » : 6

Chiffres difficiles à interpréter car recoupement possible traducteurs indépendants/entreprises individuelles et beaucoup de professionnels à temps partiel ou "occasionnels" ne figurent pas dans les pages jaunes.

Principaux secteurs de spécialisation :

- traduction technique, et notamment dans le domaine informatique (80% du marché français), localisation et traduction multimédia représentant 30% du marché de la traduction technique (Gouadec, p. 83)
- traduction audiovisuelle (sous-titrage, doublage, voice over...)
- traduction financière (en développement, surtout vers l'anglais)

Principales langues demandées : anglais (à partir de et vers), allemand/espagnol.

2) Les "industries de la langue"

Traitement automatique

Développement rapide de la recherche après 1985 (rapport Cassen), avec soutien officiel (politique de soutien de la francophonie, ANVAR, programme Technolangues) et des grandes entreprises publiques ou privées (France-Télécom, Thalès, IBM, Xerox). Domaines de recherche et de développement: reconnaissance vocale (Elan Speech, Telisma), traduction automatique (Systran, Softissimo), recherche et gestion documentaire automatisée. Mais activité industrielle et commerciale fragmentée et investissement insuffisant : l'APIL (association des professionnels des industries de la langue) recense 72 entreprises membres, mais beaucoup de "start up" et de PME. La plupart ont un C.A. inférieur à 3 millions d'euros/an (source : "Language technology in France: aiming for immortality?" Site Euromap, Andrew Joscelyne, <http://www.hltcentral.org/page-1076.0.shtml>).

A comparer aux chiffres relatifs au marché mondial, fournis par cette même étude "Euromap" (*Benchmarking HLT progress in Europe The EUROMAP Study, Rose Lockwood and Andrew Joscelyne, Copenhagen, 2003,*)

Datamonitor puts the worldwide speech technology market for 2003 at just short of €1 Billion. IDC estimates the current NLP market at around €400 Million. By 2005, the combined speech/NLP market is forecast to exceed €2 Billion. While these are respectable market opportunities in themselves, they do not reflect the multiplier effect of embedded HLT. The

value added to products and services employing HLT creates markets worth many times the value of the core technology itself.

Localisation

(définition : 1. adaptation technique, linguistique et culturelle d'applications informatiques, en vue de leur commercialisation sur des marchés étrangers) 2. Traduction et adaptation de sites web (sites d'entreprises multilingues).

Secteur en pleine expansion à partir de la fin des années 90. Entreprises prestataires de services informatiques à dimension régionale ou nationale, ou filiales de sociétés multinationales (ex : Bowne Global Solutions, Lionbridge, SDL...).

Beaucoup d'entreprises de traduction incluent maintenant dans leurs prestations la "localisation", mais cette dénomination recouvre des réalités très diverses, depuis la simple traduction/adaptation de textes sur des sites Web, à la véritable prise en charge de l'ensemble du processus de création, d'adaptation et de mise à jour de sites multilingues.

3) Interprétation

Secteur marginal en France et difficile à cerner :

- 382 membres de l'AIIIC (association internationale des interprètes de conférence) (chiffres 2003) : professionnels à temps plein (condition d'adhésion à l'AIIIC), travaillant en France et à l'étranger ;
- nombre indéterminé d'interprètes simultanés occasionnels (traducteurs-interprètes) et d'interprètes de "liaison" en entreprise (ont souvent des fonctions commerciales par ailleurs).

4) Rédaction technique

Le site du Conseil des rédacteurs techniques recense 71 membres en France, mais cette activité est souvent pratiquée dans le cadre de fonctions diverses (ingénieurs, techniciens, concepteurs de sites web, etc.). Le secteur a connu un grand dynamisme dans les années 80 et 90, mais semble marquer le pas depuis quelques années. Maintenant souvent combiné à la conception de documentation et de sites web.

I.1.1.2. Services officiels de traduction ou services publics de traduction et d'interprétation

Peu de services officiels de traduction. Estimation du nombre de "traducteurs fonctionnaires ou assimilés" en 2001 : 250 (source, Gouadec, p.10). Travaillent essentiellement dans trois ministères :

- Affaires étrangères
- Economie et finances
- Armées (et services de renseignement)

L'interprétation "de service public" est très peu développée dans les administrations. La personne non francophone ou handicapée qui souhaite se faire accompagner dans ses démarches officielles par un(e) interprète (langue ou langage des signes) doit financer elle-même la prestation...

Seule la justice fournit un service "public" à travers les traducteurs experts "près les Cours d'Appel" (estimés à 2500 en France), qui font office d'interprètes dans les procédures judiciaires impliquant des personnes ne parlant pas le français.

Des associations telles l'URAPEDA forment et fournissent des interprètes en langage des signes pour les sourds ou malentendants.

I.1.2. Emploi dans les professions langagières ou utilisant les langues

I.1.2.1. Professions "langagières"

Chiffres estimatifs de l'emploi dans les professions "langagières" :

- Traducteurs : environ 12000 "déclarés" et 20000 occasionnels non déclarés⁷
- Terminologues : quelques dizaines
- Interprètes : 382 à plein temps ; occasionnels ?
- Rédacteurs techniques : 100-200 plein temps + traducteurs-rédacteurs multilingues

Note : la rubrique "traducteurs" comprend tous les "métiers" de la traduction : traducteur, relecteur, réviseur, chef de projet...).

I.1.2.2. Professions dans lesquelles les langues constituent une compétence majeure mais pas principale

1) Commerce international (assistance ou direction de service export)

Estimation de l'importance du secteur possible à partir :

1° du nombre d'entreprises ayant une activité à l'exportation et donc, par définition, utilisant presque quotidiennement des compétences communicatives en langues étrangères : entre 110000 et 120000 selon les Douanes, mais ce chiffre ne représente que 5% des entreprises françaises et 15% des exportations en valeur sont réalisées par 10 grandes entreprises (EDF, Areva, Veolia, Airbus, Snecma...).

2° du nombre de diplômés à Bac +2 à Bac +5 sortant de formations dans lesquelles les langues constituent une composante essentielle de la formation (BTS commerce international, DUT, MST, maîtrise L.E.A. affaires et commerce, D.E.S.S....). Chaque année, ces formations représentent quelque 60 à 80000 diplômés.

2) Professions du tourisme (fonctions commerciales, accueil, accompagnement, guides...)

Le tourisme est l'un des premiers secteurs d'emploi en France (plusieurs centaines de milliers d'emploi). La plupart de ces emplois nécessitent un minimum de compétences en langues. En 2002, le Groupe Accor (hôtellerie) représentait à lui seul environ 28000 emplois en France (et 157000 dans le monde).

3) Professions du transport aérien

Maîtrise de l'anglais obligatoire pour le personnel navigant et le personnel d'accueil au sol. (chiffres à vérifier auprès d'Air France).

4) Assurances, assistance

Les sociétés d'assurance (AXA, Groupama, Mutuelles du Mans, MAIF) et d'autres sociétés de services aux particuliers emploient plusieurs milliers de personnes utilisant les langues étrangères dans les centres d'appel. Ces centres sont de plus en plus souvent situés à l'étranger (Afrique du Nord pour les centres francophones).

5) Médias et publicité : le groupe Havas emploie 16500 personnes à travers le monde (dont 2600 en France, 3000 au Royaume Uni et 5000 dans le reste de l'Europe).

⁷ A comparer au chiffre de 82000 traducteurs et interprètes en Europe fourni par le rapport du Bureau Van Dijk établi pour la Commission européenne en 1997

I.2. Insertion professionnelle des diplômés en langues

Il n'existe pas d'étude nationale systématique de l'insertion des diplômés en langues de l'enseignement supérieur. Les études menées par le CEREQ ou par les Services d'information et d'orientation ne distinguent pas, généralement, les étudiants en langues des autres diplômés en lettres et sciences humaines ou sociales.

Sources explorées :

- Enquête nationale portant sur la situation des diplômés de l'enseignement supérieur de 1998 en 2001, menée par le CEREQ ("Génération 1998").
- Etudes "locales" par les "Observatoires de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle" rattachés aux services universitaires d'information et d'orientation (S.U.I.O.) : résultats disponibles sur les sites web des universités concernées. (voir **annexe n°1**)
- Publications ONISEP (dossiers spéciaux sur les carrières utilisant les langues)
- Rubriques "carrières" dans la presse (Ouest-France, l'Etudiant, etc.)

Dans les formations en langues plus traditionnelles ("L.C.E."), la formation (enseignement secondaire public, privé ou formation continue, en France ou à l'étranger) reste de loin le débouché principal (entre 40 et 60% des diplômés).

Dans les formations de type "Langues étrangères appliquées" ("L.E.A."), débouchés principalement dans le commerce international et les métiers de la traduction et de la communication multilingue.

I.3. Nouvelles évolutions et nouveaux profils professionnels dans les professions langagières et les industries de la langue

I.3.1. Impact de l'intégration européenne et de la mondialisation

Comme dans les autres pays de l'UE, l'élargissement encourage les entreprises à se tourner vers les pays d'Europe centrale et orientale. Moins présente dans certains pays comme la République tchèque ou la Hongrie, la France exploite ses liens traditionnels avec la Roumanie (1^{er} investisseur étranger) et dans une moindre mesure, la Pologne et s'intéresse à la Russie. Il est actuellement difficile de mesurer l'impact sur les besoins d'expertise linguistique dans les langues des pays concernés (l'anglais restant la langue des échanges commerciaux), mais plusieurs formations en commerce international (de type Master/D.E.S.S.) proposent l'apprentissage d'au moins une langue d'Europe centrale et orientale dans le cadre du cursus.

La mondialisation des échanges a un énorme impact sur les services linguistiques :

- stimulation de la demande (produits informatiques et sites d'entreprises multilingues)
- mondialisation de l'offre (par Internet)
- forte concurrence et pression sur les tarifs des professions langagières (notamment la traduction⁸)

I.3.2. Nouvelles compétences et nouveaux profils requis dans les métiers des langues

I. 3.2.1. Organisations internationales

Les demandes et les besoins formulés par les organisations telles que IAMLAPD (comité de liaison des services linguistiques des grandes organisations internationales) ne sont pas adressés spécifiquement aux universités françaises, même si les établissements français formant des traducteurs et des interprètes, notamment ceux dont les diplômés sont susceptibles de se présenter aux concours de recrutement, doivent tenir compte de ces recommandations et demandes.

⁸ Des offres de traduction à moins de 4 euro-centimes du mot ne sont pas rares sur les sites en ligne....En France, on estime qu'un traducteur déclaré et payant ses charges et ses impôts doit facturer son travail au moins 10 centimes le mot (ou €35/heure) pour pouvoir gagner correctement sa vie.

I. 3.2.2. Employeurs, organisations d'employeurs

Gouadec⁹ cite quatre sources principales d'informations sur l'évolution des besoins dans le domaine de la traduction professionnelle et des métiers langagiers :

- 1° analyse régulières des offres d'emplois et entretiens avec les employeurs
- 2° analyse trimestrielle des profils de sous-traitants recherchés par les agences et sociétés de courtage (souvent présents sur les sites Web des entreprises en question)
- 3° consultation semestrielle des employeurs et des indépendants à travers un "conseil de perfectionnement"
- 4° consultation semestrielle des anciens étudiants (via une liste de diffusion spécifique).

Dans le domaine des industries de la langue, l'APIL¹⁰ publie sur son site des profils de nouveaux métiers liés aux NTIC dans le domaine des industries de la langue. (voir **annexe 3**).

Une enquête sur les **pratiques linguistiques des grandes entreprises françaises** a été publiée en juillet 2003 (Rapport "Tasca"). Elle conclut que l'anglais est désormais incontournable dans toutes les grandes entreprises. Les stratégies d'alliances internationales ont renforcé cette tendance (exemple : accord Renault-Nissan, Alliance Air France – Skyteam). Mais aussi "plus l'entreprise est tournée vers l'extérieur, vers un clientèle étrangère, et plus l'exigence du plurilinguisme est grande" (français + anglais + troisième langue).

I. 3.2.3. Etudes régionales, locales, ponctuelles

A l'occasion de l'Année européenne des langues, en 2001, certains Centres de langues, notamment ceux rattachés aux Chambres de commerce, ont entrepris des études sur l'utilisation des langues et les besoins de formation en langues dans les entreprises. Une étude détaillée de ce type figure sur le site <http://www.agercel.com/eyl/entreprise.php?var=2>.

I. 3.2.4. Etudes universitaires

Un recensement des formations de traducteurs a été mené en 1996 par Carmelo Cancio (Université Toulouse Le Mirail)¹¹. La dernière étude en date montre une augmentation notable du nombre de formations de niveau Bac+4et5 (Masters) au cours des huit dernières années¹².

Des enquêtes sont régulièrement menées par le Centre de formation des traducteurs, terminologues, rédacteurs de l'Université Rennes 2, à partir de contacts directs dans les milieux professionnels et à travers les rapports de stage en entreprise (licence, master 1 et master 2). Ces enquêtes ont notamment porté sur :

- les créations d'entreprises de services linguistiques
- les perspectives de création d'emplois
- la pratique du métier de traducteur indépendant
- les nouvelles compétences requises dans le domaine de l'informatique
- les types de compétences linguistiques demandées.

⁹ GOUADEC D., "Professionnaliser", in *Traduction, Terminologie, Rédaction, Actes du Colloque international : spécialités et spécialisation dans la pratique professionnelle et la formation des traducteurs*, Paris (2003), Maison du Dictionnaire, p. 217-243

¹⁰ Association des professionnels des industries de la langue

¹¹ Voir le rapport national pour la France dans le sous groupe "Traduction" du TNP1.

¹² Voir notamment la liste disponible sur le site www.profession-traducteur.net

I.4. Contacts et co-opération entre les industries de la langue / professions langagières et les établissements d'enseignement supérieur

I.4.1. Organisations internationales

- . Contacts réguliers entre écoles supérieures formant des interprètes de conférence et les grands employeurs institutionnels (ex: par le biais des conférences SCIC-Universités)
- . Contacts individuels d'enseignants-chercheurs à travers la participation à des colloques et conférences internationales (sur la traduction financière, la terminologie, etc.).

I.4.2. Organisations professionnelles nationales ou régionales

Les formations professionnalisantes telles que les filières L.E.A. entretiennent des relations occasionnelles avec des organisations nationales ou régionales, notamment :

- les chambres de commerce
- les organisations professionnelles dans le domaine de la traduction (S.F.T., Aprotrad, UNETICA, ATLF, APIL...)
- les associations d'anciens élèves dans le domaine de la traduction (exemple : AAE-ESIT, AAE-ISIT, AAE-IPLV, EXTRAD (anciens étudiants du CFTTR Rennes 2))

I.4.3. Coopération et contacts entre les universités et les milieux professionnels

Pas de politique systématique de consultation ou d'organismes consultatifs permanents universités-entreprises, surtout dans les domaines "lettres, langues et sciences humaines". Consultations dans le cadre d'initiatives des S.U.I.O. (services d'information et d'orientation) ou de départements de formation.

Ces contacts peuvent être de plusieurs ordres :

- Consultations avant la mise en place de nouveaux diplômes : toute nouvelle demande d'habilitation de formation de type professionnel (DESS ou Master) doit justifier de consultations suivies avec les employeurs du secteur concerné sur les débouchés professionnels envisageables et les perspectives d'évolution du marché.
- C'est notamment le cas dans les domaines tels que les métiers de la traduction et des industries de la langue, ou du commerce international.
- Contacts réguliers avec les entreprises acceptant des stagiaires (stages obligatoires dans les formations professionnelles ou professionnalisantes : filières A.E.S (économique et sociale), L.E.A (langues étrangères appliquées), les D.E.S.S. (diplômes d'études supérieures spécialisées)
- Par le biais de la formation continue (élaboration d'offres de formation en réponse à des besoins génériques ou spécifiques exprimés par les entreprises)

I.5. Impact des évolutions dans les activités et professions langagières / métiers des langues sur les cursus de formation existants (spécialistes en langues)

I. 5.1. Structure et contenus des cursus universitaires

Cursus de type "L.C.E." (langue, littérature et "civilisation" étrangère)

Depuis deux ans : accent mis sur l'autonomie des universités, MAIS les universités restent marquées par la tradition étatique centralisatrice française :

- rôle déterminant des "concours" nationaux de recrutement d'enseignants du secondaire (C.A.P.E.S. et agrégation) dans la définition des cursus de "spécialistes" en langues (orientation "contenus" et non "compétences") ;
- rôle des "experts" nationaux et du ministère dans l'habilitation des formations et des diplômes (même si la notion de "cadre" national publié au "Bulletin Officiel" a été abandonnée) ;
- innovations lentes à se mettre en place (utilisation des T.I.C. et de l'Internet, spécialisations autres que littérature, linguistique, "civilisation") du fait des spécialisations de recherche des enseignants-chercheurs (relativement peu de thèses en langue de spécialité ou traductologie) ;

- évolution de la demande étudiante a peu d'effets immédiats (si le nombre d'étudiants est un facteur important dans l'attribution des crédits de fonctionnement attribués à l'établissement par l'Etat, les postes d'enseignants sont des postes de fonctionnaires directement financés sur le budget de l'Etat et non intégrés dans le budget de l'établissement) ; pas de numérisation par formation (sauf dans les D.E.S.S. ou Masters) ;
- pas de pression des employeurs (débouchés professionnels des étudiants majoritairement dans le secteur public ; non ingérence du privé dans les universités)

Mais évolution **en cours** dans le cadre des nouvelles formations "LMD" (processus de Bologne) : diversification vers nouvelles spécialités et vers d'autres disciplines ; licences bilingues ou pluridisciplinaires (langues/droit, langues/histoire, langues étrangères/français langue étrangère, etc.).

Cursus "professionnalisés" ou professionnels

Nécessairement plus sensibles aux évolutions des marchés de l'emploi (80-90% travaillent dans le secteur privé).

Accroissement important depuis 10 ans du nombre de "D.E.S.S." (Maintenant : "Masters") au niveau post-licence. Multiplication des spécialisations (cf. offre de formation sur le site du ministère de l'éducation nationale, www.education.gouv.fr)

- traduction littéraire
- traduction audiovisuelle
- traduction et création multimédia multilingue
- traduction éditoriale
- traduction juridique et économique
- traduction/rédaction technique
- traduction médicale
- industries de la langue, traitement automatique
- traduction technique
- commerce international, pays d'Europe centrale et orientale
- commerce international, pays hispanophones

Contenus :

Les formations dans le domaine **traduction/industries de la langue** intègrent à des degrés divers les évolutions professionnelles en cours :

- maîtrise des instruments documentaires et de communication
- manipulation de matériaux complexes (textes, graphismes, son, multimédia)
- outils d'aide à la traduction (notamment aligneurs, mémoires de traduction, outils de gestion terminologique etc.)
- gestion de ressources terminologiques et phraséologiques
- techniques de relecture et de révision
- gestion des ressources humaines et financières
- procédures de contrôle de qualité

Dans le domaine "**langues et commerce**", renforcement dans les formations des éléments suivants :

- techniques de communication (langue maternelle et étrangère)
- communication téléphonique
- techniques de négociation
- connaissances inter-culturelles

I. 5.2. Définition des objectifs d'apprentissage

Bien que la maîtrise de la langue écrite et orale soit un élément essentiel dans les "concours" de recrutement de futurs enseignants, elle est relativement dévalorisée dans les études universitaires au profit des compétences cognitives "sur" la langue et la culture de ceux qui la parlent.

La définition des objectifs d'apprentissage en langues selon l'échelle du Conseil de l'Europe reste rare dans les cursus de *spécialistes* en langues, mais commence à servir de référence dans les cursus de langues "appliquées".

La définition des objectifs d'apprentissage découle naturellement d'une meilleure prise en compte des besoins professionnels : les nouvelles demandes d'habilitation actuellement en cours (Masters professionnels) doivent normalement préciser les objectifs 1° de la formation 2° des éléments du cursus.

I. 5.3. Méthodes

Certaines caractéristiques du système d'enseignement supérieur français ont longtemps empêché ou retardé toute évolution vers une pédagogie active centrée sur les besoins de l'étudiant. Parmi ces facteurs :

- le ratio élevé d'étudiants par enseignant (nombre moyen d'étudiants par groupe de "travaux dirigés" en langue : travail écrit : 35-40 ; travail oral : 20) ;
- la pratique du "cours magistral" en amphithéâtre (encore fréquent pour les enseignements de "contenu") ;
- le taux d'équipement informatique relativement faible dans les universités ou UFR de lettres et de sciences humaines (malgré des progrès importants depuis 4-5 ans)
- l'absence de toute formation pédagogique pour les enseignants du supérieur (contrairement à ceux du primaire ou du secondaire) : les jeunes enseignants-chercheurs qui n'ont pas par ailleurs une expérience de l'enseignement secondaire doivent inventer leur propre pédagogie "sur le tas".

Depuis quelques années, l'arrivée dans les universités d'un nombre croissant d'enseignants non chercheurs (professeurs agrégés du second degré) et le développement d'un secteur de recherche en didactique des langues et en langues de spécialité, suscite des réflexions et des expérimentations dans les méthodes d'enseignement et d'apprentissage des langues.

Notamment :

- une importance plus grande accordée aux travaux personnels des étudiants
- l'auto-apprentissage guidé
- la mise en place de formations en ligne (intranet et internet)
- l'utilisation de salles ou systèmes multimédia et des "espaces langues"

Dans les formations de type professionnel ou professionnalisé, une pédagogie par projets de met en place dans certaines formations, avec insistance sur le travail d'équipe, la prise de responsabilités, la simulation de conditions professionnelles réelles, etc. C'est notamment le cas dans les formations aux métiers de la traduction spécialisée.

I. 5.4. Ressources

L'informatisation est devenue une condition sine qua non dans la plupart des formations de type professionnel, a fortiori lorsqu'il s'agit de formations aux métiers de la communication multimédia multilingue. Le taux d'équipement informatique est toutefois encore loin d'être satisfaisant partout (et le sous-équipement de certains départements est parfois flagrant). Un effort important a cependant été fait dans l'équipement des bibliothèques universitaires en médiathèques et salles multimédia avec accès internet.

Les formations de spécialistes en langues plus "académiques" et traditionnelles accordent encore peu de place aux équipements informatiques et aux ressources en ligne, malgré l'intérêt que ces outils pourraient présenter pour développer les capacités de recherche documentaire, développer l'esprit critique par rapport aux informations trouvées, consulter des ressources bibliographiques ou des corpus numérisés, utiliser les outils de lexicométrie et de concordance, etc.

II. BESOINS et CONTRAINTES

II.1 Co-opération entre les secteurs professionnels et les institutions d'enseignement supérieur

Contrairement à ce qui existe, notamment, dans le domaine des sciences appliquées et des sciences de l'ingénieur, il n'existe actuellement aucun cadre permanent de consultation entre les professions langagières ou les industries de la langue, d'une part, et les institutions d'enseignement supérieur offrant des formations dans le domaine des langues. Ces contacts ou consultations sont généralement laissés à l'initiative des départements de formation ou d'enseignants responsables de cursus. Dans le meilleur des cas, ces consultations peuvent prendre la forme de véritables "conseils de perfectionnement" réunissant au moins une fois par an les responsables de cursus et les partenaires de la formation. Dans certains cas, ces échanges se limitent à des contacts informels et occasionnels ne débouchant pas sur une véritable réflexion sur les cursus et leur évolution. Bien que les services universitaires d'information et d'orientation (S.U.I.O.) jouent dans certains cas un rôle important dans le suivi des étudiants et la consultation des partenaires extérieurs, les résultats de ces consultations ne sont pas systématiquement pris en compte par les acteurs universitaires.

Il existe donc un véritable besoin de mise en place d'organes de dialogue et de consultation entre les acteurs économiques et les acteurs universitaires dans le domaine des langues et des professions langagières, au niveau local, régional et/ou national, à l'image de ce qui existe en Grande-Bretagne (conseil national et conseils régionaux dans le domaine des langues). **Les Chambres consulaires (Chambre de commerce) et les Conseils régionaux, qui ont compétence dans le domaine de l'information des entreprises et du développement économique, pourraient jouer un rôle important dans la mise en place de tels organes de concertation.**

II.2. Identification des besoins en matière d'adaptation et de rénovation des cursus

II.2.1. Structure des formations et cursus

Toutes les formations de l'enseignement supérieur français, dans le domaine des langues, sont ou seront tôt ou tard confrontées à la nécessité de modifier les cursus actuels afin de mieux tenir compte des évolutions sociales et des débouchés professionnels offerts aux étudiants diplômés de ces cursus.

Les formations en "langue, littérature et civilisation" seront obligées de tenir compte de l'inévitable évolution des "concours" d'accès à l'enseignement secondaire, qui déterminent encore très largement les objectifs de formation, les cursus et les contenus. **Par ailleurs, elles doivent intégrer les besoins du nombre croissant d'étudiants spécialistes en langues qui se destinent à d'autres métiers que l'enseignement, et qui sont peu pris en compte actuellement dans les cursus.** Ces besoins portent notamment sur :

- la communication dans la langue maternelle, souvent négligée dans les cursus de langues étrangères ;
- la maîtrise des technologies de l'information et de la communication ;
- l'ouverture sur les réalités économiques et le monde de l'entreprise ;
- l'ouverture vers d'autres disciplines permettant une véritable pré-spécialisation ;
- une pédagogie donnant plus de place à l'initiative et à la prise de responsabilité et de décisions.

Les cursus de "langues étrangères appliquées", qui intègrent déjà une grande partie des éléments précédemment cités, doivent sans cesse tenir compte des évolutions économiques et technologiques en cours. La mise en place actuelle des "masters" permet notamment d'offrir des parcours diversifiés et des spécialisations en langues et commerce international tenant compte des grands marchés en développement (Europe de l'Est, Chine, Asie du Sud-Est, Amérique du Sud, etc.).

II.2.2. Définition des objectifs d'apprentissage

La définition des objectifs d'apprentissage dans la formation aux métiers de la traduction a fait l'objet de nombreux travaux et publications. Ces objectifs et référentiels sont maintenant largement partagés et intégrés dans les formations de traducteurs de niveau Licence ou Master reconnues par les milieux professionnels. Pour ce qui concerne le secteur spécifique de la *traduction spécialisée*, les compétences et savoir-faire de base tels que définis par Gouadec¹³ sont les suivants :

- comprendre et interpréter parfaitement tout matériau à traduire,
- se documenter et s'auto-documenter par tous les moyens et sur tous les supports,
- s'auto-former au besoin,
- planifier l'exécution des prestations et/ou des projets,
- mobiliser et mettre en place la terminologie voulue,
- mobiliser et mettre en place la phraséologie voulue,
- utiliser l'ensemble des dispositifs et outils constituant le poste de travail du traducteur,
- au besoin, adapter ces dispositifs et outils,
- traduire (en rédigeant),
- relire et réviser les traductions humaines et les traductions d'automates,
- gérer une batterie de partenaires, collaborateurs, informateurs, aides, et autres,
- planifier et gérer la mise en œuvre des ressources humaines,
- planifier et gérer la mise en œuvre des ressources matérielles (matériels, logiciels, temps, budgets),
- assurer au besoin la gestion commerciale, comptable et financière de ses propres activités et/ou d'un projet,

Il subsiste toutefois des formations où la transmission de contenus (théorie de la traduction, histoire de la traduction, principes de la terminologie et de la terminographie, etc.) prime sur l'apprentissage de méthodes, des procédures et des pratiques professionnelles.

Les mêmes référentiels existent pour l'interprétation et la rédaction technique. Ils restent sans doute à élaborer pour d'autres métiers de la communication multilingue, tels que la veille industrielle et technologique.

Dans le domaine des langues appliquées, **il manque encore un référentiel exhaustif des objectifs d'apprentissage en langues nécessaires pour la pratique des métiers du commerce international**, bien que les enseignements de "langue des affaires" et de "langues pour la négociation internationale" soient largement répandus dans les formations de type "langues, affaires et commerce".

II.2.3. Méthodes

La rénovation des méthodes d'enseignement et d'apprentissage des langues dans les universités françaises est fortement contrainte par les conditions matérielles et les ratios d'encadrement (voir plus haut). A cette situation, plusieurs réponses sont possibles :

1° Diminuer le nombre d'étudiants en instaurant un *numerus clausus* pour toutes les formations (politiquement impossible).

2° Augmenter considérablement le nombre de postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs (économiquement impossible).

3° Imaginer des pédagogies différentes, en redéfinissant les objectifs d'apprentissage et en utilisant pleinement les possibilités qu'offrent les technologies de l'information :

- plus de travail en autonomie guidée et moins de "cours" en présence d'un enseignant ;
- utilisation des espaces virtuels partagés permettant une meilleure dissémination des ressources;

¹³ Gouadec, D. *Profession traducteur*, Paris, Maison du Dictionnaire, 2003, p.299. Voir aussi le site www.profession-traducteur.net

- réseaux sans fil permettant un accès permanent à des ressources pédagogiques.
La dernière solution nécessite un investissement important en moyens informatiques et une redéfinition de la relation pédagogique traditionnelle dans le sens d'un travail plus collaboratif.

II.2.4. Ressources

La mise en place de formations tenant compte réellement des évolutions des milieux professionnels nécessite un **investissement permanent dans des outils de travail** (équipements et logiciels) de niveau professionnel. Ceci est particulièrement vrai dans les formations aux métiers de la traduction et de la communication multilingue, mais s'applique également aux autres domaines professionnels visés par les étudiants en langues.

Le financement de ces investissements ne peut pas être entièrement pris en charge dans le cadre des financements publics classiques (crédits ministériels dans le cas français). Elle nécessite le recours à d'autres types de financements : contrats de recherche appliquée, taxe d'apprentissage¹⁴, ressources de la formation continue, etc.

II. 3. Projets, études, recherches

II.3.1. Projets à entreprendre

II.3.1.1. Au niveau national

Mise en place d'un observatoire national des langues et des métiers des langues, qui devrait être indépendant du ministère de l'éducation nationale.

II. 3.1.2. Au niveau européen

Mise en commun des informations disponibles dans les centres d'information et les observatoires nationaux et régionaux, lorsqu'ils existent.

II.3.2. Etudes à entreprendre

II.3.2.1. Au niveau local et régional

Répertoire exhaustif des entreprises de services linguistiques et des stages effectués par les étudiants en traduction (durée, nature des tâches, méthodes, outils utilisés pendant le stage, etc.).

II.3.2.2. Au niveau national

Etude du devenir des diplômés en langues : besoin d'une étude de longue durée portant sur des cohortes nombreuses et sur des niveaux et des types de formation différents (licences de langue, littérature et civilisation / langues étrangères appliquées / masters, etc.).

II.3.2.3. Au niveau européen

Etude européenne du devenir des diplômés en langues : besoin d'une étude de longue durée portant sur des cohortes nombreuses et sur des niveaux et des types de formation différents (licences de langue, littérature et civilisation / langues étrangères appliquées / masters, etc.).

II.3.3. Recherche à mener

II.3.3.1 Au niveau national

L'impact des technologies de l'information et de la mondialisation des marchés sur les services linguistiques et les professions langagières en France depuis 2000 (tarifs, clientèle, type de

¹⁴ La taxe d'apprentissage est versée obligatoirement par toute entreprise employant plus de 20 salariés, sur la base de la masse salariale. Elle est généralement versée aux organismes de formation 'consulaires' (écoles gérées par les chambres de commerce), mais peut être versée à toute formation de type "professionnel" ou à orientation professionnelle, comme les formations de "langues étrangères appliquées". Les départements les plus actifs sollicitent les entreprises et peuvent utiliser le produit des

contrats, structures, nombre et statuts des employés, nombre d'indépendants, méthodes de travail, outils, etc.).

II.3.3.2. Au niveau européen

Les compétences linguistiques utilisées dans les entreprises européennes (mise à jouer et extension des études réalisées à la fin des années 90 dans le cadre de projets Leonardo (ELUCIDATE, ELISE, REFLECT)).

Part III RECOMMANDATIONS

III.1 Mesures à prendre pour favoriser la consultation et la co-opération entre institutions d'enseignement supérieur et milieux économiques

III.1.1. Au niveau local/régional

Mise en place de réseaux consultatifs dans le domaine des langues, regroupant des représentants de toutes les formations universitaires en langues et des acteurs et employeurs les plus représentatifs dans le secteur des services linguistiques et des activités commerciales employant des diplômés en langues (tourisme, commerce international, etc.). Ces réseaux pourraient déboucher sur la création de **conseils consultatifs régionaux** dans le domaine des langues permettant d'envisager une politique concertée et cohérente de formation (éviter les redondances et les concurrences inutiles) et de mieux tenir compte de l'évolution des professions et des marchés de l'emploi).

III.1.2. Au niveau national

Mise en place d'un "guichet unique" d'information sur les formations universitaires en langues et les métiers des langues, permettant d'éviter la multiplication des sources d'information et la dispersion des moyens.

III.1.3. Au niveau européen

Mise en place d'une commission consultative permanente entre les formations universitaires dans le domaine des langues, les services linguistiques européens et les milieux économiques (cf. objectif du TNP3).

III. 2 Mesures favorisant l'innovation dans les cursus et les méthodes de formation

III.2.1. Dans les formations aux métiers de la traduction et de la communication multilingue

Reconnaissance d'une charte de qualité validée par l'ensemble des formations universitaires aux métiers de la traduction et de la communication multilingue.

III.2.2. Dans les secteurs du commerce international et des activités industrielles ou commerciales

Définition de référentiels précis concernant les compétences et les savoir-faire liés à l'utilisation des langues, recherchés dans les métiers du commerce, du droit, de la santé, etc.

III.3. Recherche

III.3.1. Au niveau national :

Susciter une recherche *universitaire* sur la fonction et l'utilisation précise des langues étrangères dans les milieux économiques en France et encourager les synergies avec la recherche (très active) en didactique des langues.

III.3.2. Au niveau européen

Financement d'un nouveau programme afin de mettre à jouer et approfondir les études réalisées à la fin des années 90 dans le cadre de projets Leonardo (ELUCIDATE, ELISE, REFLECT)

Annexes

1° Observatoires de la vie étudiante : enquêtes sur l'insertion professionnelle des étudiants

Exemple n°1 : Université Rennes 2

Une étude a été menée en 2002 sur une cohorte d'étudiants (4300 entrés à l'université en 1993-94).

Principales conclusions concernant les formations de spécialistes en langues :

- anglais, espagnol, allemand : entre 17 et 27% seulement des étudiants titulaires d'une licence ou d'une maîtrise entrent directement dans la vie active ; parmi ceux qui poursuivent leurs études, entre 55 et 70% se dirigent vers les IUFM (instituts de formation des maîtres) afin de préparer les concours de recrutement de l'enseignement secondaire, les autres complétant souvent leur formation par une formation de type "professionnel" (D.E.S.S.). Même parmi ceux qui ne réussissent pas ou qui ne préparent pas les concours, un nombre important deviennent enseignants ou formateurs en langues (vacataires, suppléants, formateurs en écoles de langues, etc.). Parmi les autres postes occupés : documentaliste, chargé de projets de coopération européens, assistant commercial, vendeur de produits touristiques culturels, technicien de sous-titrage.
- L.E.A. : 45% des titulaires d'une licence et 69% des titulaires d'une maîtrise entrent directement dans la vie active ; 20% des titulaires d'une licence se dirigent vers l'IUFM, mais seulement 9% des titulaires d'une maîtrise. Parmi les titulaires d'un D.E.S.S de traduction spécialisée, entre 90% et 100% selon les cohortes entrent directement dans un emploi dans les métiers de la traduction ou de la communication multilingue en terminant leurs études. Parmi les autres employés occupés par les spécialistes de langues et commerce : commercial import/export, assistant export, acheteur, responsable de communication, employé de banque.

Exemple n°2: Université de Toulouse Le Mirail : enquête menée en 2001 sur l'ensemble des diplômés de maîtrise de 1998 (taux de réponse: 71%, soit 939 diplômés sur 1507).

- Langues étrangères appliquées (L.E.A.) (64 réponses sur 118) :
44% des titulaires d'une maîtrise ont poursuivi leurs études (généralement des DESS)
27% ont passé des concours de la Fonction publique (pour devenir fonctionnaire territorial, professeur des écoles, professeur du secondaire ou fonctionnaire de l'Etat dans des postes divers).
Plus des deux tiers avaient un emploi au moment de l'enquête, dont 73% dans le privé "lucratif" (par opposition au secteur associatif).
Postes occupés: assistant commercial, gestionnaire commercial, secrétaire commercial, animateur de ventes, assistant commercial export, responsable commercial export, exploitant export, assistant marketing...
+ Un traducteur et un formateur en langue.
- anglais (langue, littérature, civilisation), (54 réponses sur ?)
64% occupaient un emploi, dont 65% dans le secteur public et 31% dans le privé lucratif.
 - 39 sur 56 (70%) travaillaient dans l'enseignement et la formation et une seule comme traductrice.
 - autres emplois : coordinatrice export, médiateur européen, guide, hôtesse de l'air, cadre commercial, technico-commercial pour l'étranger....

Exemple n°3 : Université de Cergy-Pontoise :

Diplômés DESS 2000 et 2001 (230 et 314 étudiants)

Fortes disparités selon types de DESS : titulaires de DESS de l'UFR langues tendent à avoir salaires et niveau de recrutement inférieurs aux titulaires de DESS de gestion, de génie civil ou de droit :

"En ce qui concerne les diplômés de l'UFR de langues, la moyenne des salaires est de 26 000€, inférieure donc à la précédente. Les diplômés n'occupent pas réellement un emploi de niveau bac+5. En effet, la plupart sont des employés commerciaux (profil bac+2) qui acceptent d'intégrer le milieu professionnel à ce niveau dans la perspective d'évolution au sein de l'entreprise."

2° Demandes d'habilitation de diplômes nationaux : étude des débouchés professionnels

Le dossier d'habilitation comprend en particulier la section suivante :

PARTENARIAT AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes.

Soutien accordé pour la conception de la formation (par exemple, à travers un conseil de perfectionnement)

Participation à l'enseignement (par exemple par l'emploi de professionnels associés : statut permettant d'employer à temps partiel sur un poste spécifique, des personnes ayant un employ principal dans le secteur professionnel concerné)

Organisation des stages ou des projets tutorés (les formations professionnelles ont généralement un "vivier" d'entreprises qui prennent régulièrement des stagiaires du département ou de la formation en question)

Envoi de salariés en formation continue (chaque formation est censée accueillir un certain nombre de salariés ou de personnes en recherche d'emploi, qui peuvent s'inscrire au titre de la formation continue)

Soutien financier (notamment par le versement de taxe d'apprentissage, impôt obligatoire que les entreprises versent, soit à la chambre de commerce, soit à des formations professionnelles)

Aide à l'embauche (par exemple par les entreprises fondées par d'anciens étudiants ou celles qui prennent régulièrement des stagiaires)

3° Exemple de politique de formation en langues dans une grande entreprise française

<http://www.hltcentral.org/>

Exemple de politique de formation chez Carrefour

Located in eleven countries, Casino employs 80,000 people and works with 166,000 collaborators throughout the world. Within a structure that owns and operates 7,100 supermarkets and cafeterias, foreign language knowledge and skills are critical success factors for effective communication.

France-based Auralog is a world leader in language learning software solutions and related services. Among its 150 staff, a team of 80 engineers and professional linguists from 20 different nationalities work in product development and in enhancing product content. **Auralog was awarded the 2001 European IST Price for Tell me More.**

The ability to speak a foreign language is essential not only for Casino Group expatriate staff who work with business partners from other countries, but also for employees in supermarkets near country borders or in tourist areas, who need to communicate in the native languages of their customers.

To respond to these needs, the Casino Group founded its own training centre, the Institut Pierre Guichard in 1996. The training centre is located at Casino headquarters, and provides a variety of language courses customised to the needs of staff working in various strategic and operational business areas. About 80 learners are currently enrolled in the language courses in English, Italian and Spanish, which are taught by four tutors.

4° Nouveaux profils de "métiers" recensés sur le site de l'APIL <http://www.apil.asso.fr/>

veilleur stratégique

Assure la recherche et l'interprétation systématique de l'information accessible à tous, dans un objectif de connaissance des intentions et des capacités des acteurs.

terminologue

Assurer la collecte, le traitement et la diffusion d'un ensemble de données terminologiques relatif à un domaine défini de connaissances et organisé pour être offert aux consultations d'utilisateurs.

linguiste informaticien

Assure la conception, le développement et la maintenance d'outils informatiques ayant pour objet des langues naturelles.

ingénieur assurance qualité linguistique

Mise au point et exécution de plans de tests de logiciels de TAL afin d'évaluer les qualités linguistiques de ces logiciels en fonction des attentes spécifiées.

ergolinguiste

L'ergolinguiste adapte des applications de reconnaissance vocale au langage humain et à ses spécificités.

Il joue le rôle d'interprète entre l'homme et la machine. Il remplace l'utilisateur au centre de la conception de logiciel

ingénieur support linguiste

L'ingénieur support linguiste assure les différentes tâches nécessaires à l'accomplissement d'un projet client

chef de projet en linguistique informatique

Conduite de projets de TAL : mise en oeuvre de projets traitant du langage naturel, création de logiciels utilisant les techniques du TAL. La mission inclut celles de tout chef de projet : gestion de planning, gestion d'équipe..

5° Rapport du Sénat sur l'apprentissage des langues en France (2003)

<http://www.senat.fr/rap/r03-063/r03-06315.html>

b) L'économie française manque de linguistes : des besoins insatisfaits

En l'absence d'information des familles sur les besoins de l'économie, la formation en langues étrangères des jeunes Français n'est pas adaptée aux besoins exprimés sur le marché de l'emploi :

- la maîtrise de l'anglais, incontournable, ne fait plus la différence entre les candidats à l'embauche ; or tout le monde n'a pas conscience que connaître cette langue constitue aujourd'hui le « *minimum minimorum* »...

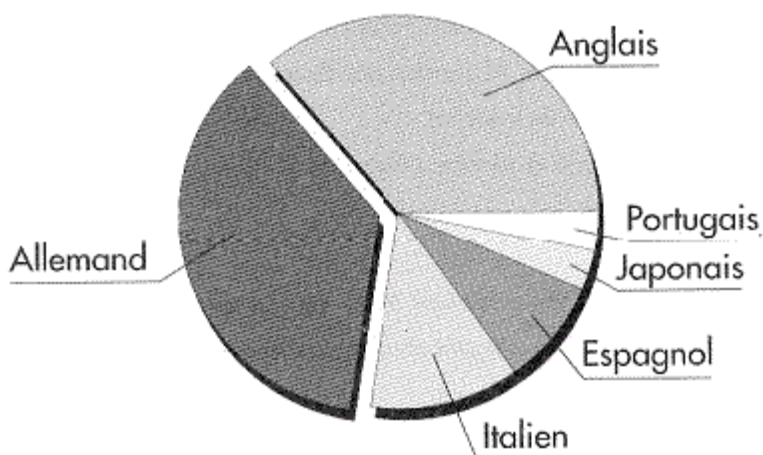
- quant à l'espagnol, l'offre dépasse de loin les besoins du marché : une recherche effectuée le 11 avril 2002 sur le site anpe.fr prenant les langues pour mot-clé donne 3 307 offres demandant l'anglais en tête, 803 offres l'allemand, 258 l'espagnol et 250 l'italien ;

- face à cela, le **manque de germanistes** est négligé par le système scolaire : l'Allemagne est notre premier partenaire commercial : 50 % des échanges commerciaux de la France s'effectuent avec l'Allemagne, 2 400 entreprises françaises sont implantées outre-Rhin, et les échanges franco-allemands font travailler directement 350 000 personnes en France ; chaque année, la France est la destination touristique de 12 millions d'Allemands ; aussi, sur le marché de l'emploi, l'allemand est actuellement la deuxième langue la plus recherchée, et ces besoins restent en partie insatisfaits : la Chambre de commerce franco-allemande estime à près de 4 000 le nombre de postes de cadres parlant allemand restant non pourvus... ;

- de même, la place de l'italien dans les enseignements n'est pas à la hauteur des besoins de contact avec notre deuxième partenaire commercial ;

- enfin, d'autres perspectives de gagner des parts de marché nouvelles se ferment à nos entreprises, dans des secteurs de pointe notamment, car sont négligées des langues comme le chinois, le japonais ou les langues nordiques... ; soulignons juste que la Chine, récemment entrée à l'OMC, est le 1^{er} marché potentiel du monde, et que les entreprises étrangères qui y sont implantées exigent de plus en plus aujourd'hui la maîtrise du mandarin en plus de celle de l'anglais...

REPARTITION DES LANGUES UTILISEES POUR L'EXPORTATION



c) Un enjeu pour les formations professionnelles : quelles langues et quel degré de compétences pour l'emploi ?

La **proximité et l'utilité** sont des critères à considérer pour parvenir à une amélioration et une diversification des compétences en langues, notamment dans les filières professionnelles, basées sur une étude des besoins.

La stratégie de diversification linguistique doit reposer tant sur la **prise en compte du contexte local** (la connaissance de l'allemand en Alsace ou du néerlandais dans le Nord rapportent certainement plus que l'anglais : ainsi, le lycée hôtelier des Ardennes mise sur le tourisme flamand, et le néerlandais est enseigné ; le lycée de Menton a des sections d'italien en restauration et en secrétariat), que du **secteur d'activités** (l'italien dans le secteur de la mode par exemple...). **Or, dans l'enseignement professionnel, il est peu tenu compte de la spécialité technique pour le choix des langues.** Pourtant, la première règle commerciale est de parler la langue du client.

Par ailleurs, **un niveau identique n'est pas indispensable pour toutes les langues et pour toutes les situations de communication.** C'est pourquoi la notion de compétences « utiles » de communication, voire de **compétences partielles**, devrait être développée, pour ajuster la formation aux besoins de la situation professionnelle. Il ne s'agit pas forcément d'avoir une maîtrise complète de la langue : certains postes de l'entreprise requièrent plus de compétences réceptives que productives.

Cette approche plus souple permet de **développer des capacités dans plusieurs langues, tout en suscitant une plus grande motivation pour l'apprentissage des langues.** Il s'agit de reconnaître les compétences linguistiques, à tous les niveaux, comme partie intégrante de la qualification professionnelle, appelées à être approfondies en formation continue.

Mais au-delà, il serait réducteur de ne viser que l'« employabilité » dans l'apprentissage des langues, également lié à d'autres enjeux, politiques et identitaires.

<http://www.senat.fr/rap/r03-063/r03-06316.html>

5° Sondage Ifop - Fiducial • 1er mars 2004

Aujourd'hui même si environ 100 000 TPE, soit 5% seulement des TPE de 0 à 19 salariés réalisent une activité à l'exportation, elles sont à peu près autant (5%) à l'avoir déjà fait dans le passé (et ceci davantage dans le secteur de l'industrie 11% et des services aux entreprises 12%). Parmi celles qui ne l'ont jamais fait, elles sont 8% à avoir envisagé d'exporter (propension également plus naturelle dans l'industrie et les services aux entreprises).

Celles qui l'ont fait dans le passé, ont majoritairement arrêté car ce n'était qu'une opportunité ponctuelle (dans 70% des cas), et peu pour des difficultés de barrière des langues (10%), d'organisation (11%), ou d'investissement nécessaire à la prospection (8%).

Celles qui y ont déjà songé, évoquent également un manque d'opportunité (39%), mais aussi des difficultés plus techniques (organisation compliquée, réglementation pour respectivement 26 et 20% d'entre elles).

La majorité des autres (51%) ne ressentent pas le besoin de se développer ou n'ont pas une activité adaptée à l'exportation.